



INSTITUT INTERNATIONAL DE L'AUDIT SOCIAL et SOCIÉTAL DES RESSOURCES HUMAINES ET DES ORGANISATIONS

APPEL A COMMUNICATIONS

**26^{ème} Université de printemps de l'IAS
22 et 23 mai 2025 à PARIS**

Lieu ► ISC Paris - 22 Boulevard du Fort de Vaux, 75017 Paris

Thématique 📁 *Audit de la soutenabilité des organisations*

L'audit social représente depuis 50 ans un champ essentiel dans les sciences de gestion. Les outils qu'il déploie se focalisent plus sur les pratiques sociales au sens large que sur d'autres processus. C'est ainsi que ces outils proposent de mesurer la qualité sociale de l'entreprise afin de prévenir des risques individuels et collectifs et d'identifier de la valeur ajoutée (Igalens & Peretti, 2016). Cette année, en plus des thèmes classiques, nous avons décidé de mettre l'accent de cette 26^{ème} Université de printemps de l'Audit Social sur la question de la soutenabilité (Igalens, 2023)¹.

La durabilité d'une entreprise se définit par sa capacité à maintenir ses activités sur le long terme tout en préservant les ressources naturelles et en ayant un impact positif sur la société. Les quatre piliers traditionnels de la RSE, économie, environnement, social et gouvernance, soutiennent la durabilité. Pour nombre d'entreprises, il convient à la fois de développer des modèles d'affaires durables et résilients, de réduire l'empreinte écologique (émissions de gaz à effet de serre, consommation d'eau et d'énergie, déchets, etc.), de respecter les droits humains et de promouvoir des conditions de travail décentes, d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des employés et enfin d'impliquer les parties prenantes (employés, clients, fournisseurs, etc.) dans la démarche. Une entreprise durable (ou soutenable) doit désormais concilier performance économique, protection de l'environnement et responsabilité sociale, dans une approche d'amélioration continue et de long terme.

¹ Igalens, J., & Peretti, J. M. (2016). *Audit social : meilleures pratiques, méthodes, outils*. Editions Eyrolles.
Igalens, J. (2023). *Splendeurs et misères de la RSE*. Éditions EMS.

Pour l'IAS, le passage de la reddition de comptes du format NFRD² au format CSRD³ est l'occasion de mettre la soutenabilité/durabilité des organisations au centre de ses travaux.

De même que l'IAS a décidé lors de son Université de Marrakech (en 2000) de passer d'un « scope » limité à la GRH à un « scope » de RSE, en 2025, pour sa 26^{ème} Université de printemps de Paris, l'IAS propose d'élargir encore le « scope » de l'auditeur social pour aborder le thème de l'**audit de la soutenabilité** des organisations.

Le passage de la GRH à la RSE a été effectué en élargissant les thèmes de l'audit social et donc les missions sur lesquelles un auditeur social est susceptible d'intervenir. Par conséquent, nous allons mettre au centre de notre Université de printemps de nouveaux sujets **sans pour autant oublier le cœur de nos missions qui demeure la GRH et la RSE.**

Parmi les nouvelles questions que nous allons aborder :

- Comment l'auditeur s'assure-t-il qu'il existe une stratégie et des objectifs définis en matière de durabilité et qu'elle est intégrée dans la gouvernance et le processus décisionnel ?
- Selon quels critères, selon quels référentiels porter un jugement concernant cette stratégie ?
- Quels sont les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes en matière de durabilité ?
- Comment auditer les « business models » en matière de durabilité ?
- Comment les risques liés à la durabilité (environnementaux, sociaux, éthiques) sont-ils identifiés et évalués ? Quelles sont les modalités de gestion de ces risques et comment les auditer ?
- Quels référentiels pour l'audit des politiques portant sur les enjeux de durabilité (environnement, droits humains, etc.) d'une part et concernant l'audit des procédures pour assurer le respect de ces politiques d'autre part ?
- Comment les données de durabilité (notamment celles du BDES) sont-elles collectées, contrôlées et consolidées ?
- Quels contrôles internes sont mis en œuvre pour garantir la fiabilité des données de durabilité ?
- Par qui et comment le rapport de durabilité est-il préparé et publié ? Quelle est sa réception par les parties prenantes ?
- Quelles sont les actualité et utilisation de la GRI à l'heure de la CSRD ?
- Les exigences réglementaires (CSRD, ESRS) sont-elles respectées dans la divulgation obligatoire d'informations ? Les premières publications CSRD étant attendues en 2025, comprenant des indicateurs relatifs notamment au dialogue social, aux effectifs, à l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle, à la rémunération, à la diversité et à l'inclusion, etc., comment apporter du sens et des données pertinentes aux parties prenantes à partir de la CSRD ?
- Comment apprécier les progrès effectués par l'entreprise en matière de durabilité ?
- Le rapport de durabilité fait-il l'objet d'audit externe indépendant, OTI, CAC ? A quel niveau d'assurance ? Comment améliorer les pratiques d'audit ?

² Non financial reporting directive

³ Corporate sustainability reporting directive

- Comment utiliser les conclusions et recommandations de l'auditeur légal du rapport de durabilité ?
- Quels nouveaux horizons pour l'audit des rémunérations compte tenu des relations à établir entre lutte contre le réchauffement climatique et rémunération des dirigeants ?
- Bilan d'étape des premières années d'application de la loi « Climat & Résilience » concernant la dimension environnementale de la négociation sociale.

Bilan social, BDESE et, demain, publications d'informations sur la durabilité via la CSRD, nous nous efforcerons à travers nos travaux d'évaluer l'évolution de l'information sociale et sociétale au prisme de la qualité de cette information et notamment de sa capacité à donner de la réalité sociale et sociétale de l'entreprise une **image fidèle**.

De même nous nous interrogerons sur l'élargissement progressif du champ de responsabilité des entreprises concernant les personnes. Ayant débuté avec les seuls salariés de l'entreprise, ce champ comprend aujourd'hui les salariés des filiales, des fournisseurs, des sous-traitants.

Le calendrier fixé pour les communications est le suivant :

- **Envoi des intentions de communications : 24 JANVIER 2025**
Une intention de communication doit être limitée à une page et dix références bibliographiques. Elle doit exposer clairement l'objet de la communication et les résultats attendus.
- **Envoi des communications complètes : 28 FEVRIER 2025**
- **Publication des actes le jour de l'Université**

Les communications soumises pourront être de nature théorique ou articuler théorie et analyse empirique. Taille : 12 pages | Format de papier : 21 cm x 29,7 cm (A4) | Marges : 2,5 de chaque côté
Interligne : simple | Corps du texte : Times New Roman 12 | Format : Word.
Elles seront accompagnées d'une courte biographie du (ou des) auteur(s).

La publication d'un ouvrage, intitulé « **De l'audit social à l'audit de la soutenabilité** », basé sur les meilleures communications est envisagée.

Les propositions de communications sont à envoyer à l'adresse suivante : ias@auditsocial.world

Comité d'organisation

Président : Guillaume FLAMAND

Olivier BACHELARD
Lobna BACCOUCHE
Carole BATAILLARD
Moez BEN YEDDER
Charles-Henri BESSEYRE DES HORTS
Patrice EYRAUD
Bella FERREIRA
Jacques IGALENS
Arnaud LACAN
Jean-Marie PERETTI
François SILVA

Comité scientifique

Président : Jean-Marie PERETTI

Nehme AZOURI
Olivier BACHELARD
Leila BENRAISS-NOAILLES
Chafik BENTALEB
Cynthia BLANCHETTE
Maria Giuseppina BRUNA
Julie CHRISTIN
Fernando CUEVAS
Françoise De BRY
Dominique DRILLON
Michelle DUPORT
Batoul El MAWLA
Jean-Marie ESTEVE
Patrice EYRAUD

Guillaume FLAMAND
Soufyane FRIMOUSSE
Jacques IGALENS
Assya KHIAT
Bertin Leopold KOUAYEP
Arnaud LACAN
Virginie MOISSON
Marie-José SCOTTO
Aline SCOUARNEC
François SILVA
Najoua TAHRI
Zahir YANAT
Joumana YOUNIS